

26-01-2016

L'honorable Scott Brison
Président du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

Nous sommes ravis de la réponse de M. Carl Trottier, sous-ministre adjoint délégué du Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, nous confirmant que le gouvernement n'exercera pas les pouvoirs que lui confère la loi C-59 (section 20) pour imposer unilatéralement un régime de gestion des congés d'invalidité et de maladie.

M. Trottier affirme également que le gouvernement abrogera les dispositions pertinentes du projet de loi C-59, une affirmation réitérée dans la lettre récente d'Anne-Marie Smart, dirigeante principale des ressources humaines, adressée à la présidente nationale de l'AFPC, Robyn Benson.

Nous tenons à vous féliciter et à vous remercier des mesures que vous avez prises à l'égard de cette loi abusive présentée par le gouvernement précédent. Et nous espérons que, comme l'a indiqué M. Trottier dans son courriel du 21 janvier dernier, le gouvernement l'abrogera dès la reprise des travaux.

Nous sommes cependant fort inquiets du message envoyé par M. Trottier et Mme Anne-Marie Smart au sujet du projet de loi C-4. Comme vous le savez, tous les agents négociateurs du secteur public fédéral s'opposent aux changements apportés aux lois du travail dans ce projet de loi des conservateurs. Nous avons clairement indiqué notre opposition au cours de présentations faites devant divers comités de la Chambre des communes et du Sénat et de rencontres avec plusieurs députés. Nous estimons que ces changements au processus de négociation collective sont inconstitutionnels et contraires aux principes qui régissent les lois du travail, comme en témoigne notre contestation judiciaire. Par conséquent, nous désapprouvons vivement votre proposition de réexaminer le projet de loi C-4 dans le cadre de consultations avec les partenaires de la fonction publique fédérale. Nous vous demandons plutôt d'abroger sans plus tarder les modifications aux lois du travail prévues dans la loi C-4, comme vous comptez le faire pour la section 20 de la loi C-59.

La loi C-4 viole les droits de nos membres. Elle fait obstacle à une négociation collective juste et efficace. En présentant ces deux textes de loi, le gouvernement précédent voulait modifier en profondeur le régime des relations de travail dans la fonction publique fédérale sans aucune consultation. Nous vous demandons de rétablir la situation afin que les syndicats et le Secrétariat du Conseil du Trésor puissent aller de l'avant dans l'intérêt de la fonction publique et des Canadiens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Robyn Benson (AFPC)
Debi Daviau (IPFPC)
Emmanuelle Tremblay (ACEP)
Jason Godin (UCCO-SACC-CSN)
Timothy Hodges (l'APASE)
Milt Isaacs (ACAF)
Len MacKay (AJJ)
Cathie Fraser (AECR)
Daniel Boulet (FIOE)
Greg McConnell (APFC)
Mark Boucher (GMMC)
Jean-Marc Noel (APCMC)
Jerry Ryan (CMTCMGF-E)
Des Rogers (CMTCMGF-O)
Allan Hughes (Unifor)
Richard Cashin (ACECMGF)
Doug Best (ACCTA-Unifor)
Ron Girardin (Unifor)